

annik dubied

**Porret Michel (2001), *L'homme aux pensées nocturnes. Pierre Frémont, libraire et explicateur de rêves à Genève au siècle des Lumières*, Genève, Métropolis, 121 p.**

Michel Porret retrace dans son livre un intéressant parcours. Celui d'un homme du XVIII<sup>e</sup> siècle, Pierre Frémont, imprimeur de son état, né d'une servante (Judith Frémont) qu'un fils de bonne famille (Jean-Alphonse Butini) avait séduite, puis abandonnée. Tout au long de sa vie, «*Pierre Frémont, dit 'Butini'*», pratiquera son métier d'imprimeur sans trop se soucier des interdits et comparaitra donc à plusieurs reprises devant la justice genevoise pour avoir enfreint les lois. Brochures séditieuses et escroqueries plus ou moins conséquentes lui vaudront d'être jeté en prison, amendé et même banni. L'incorrigible Frémont passera donc sa vie à croiser le chemin des tribunaux, hanté par son origine bâtarde et par le rejet que lui marqua la famille de son père naturel - comme en atteste sa volonté, sans cesse répétée dans les papiers officiels, de se faire appeler par le nom de son père.

Outre son métier d'imprimeur, pratiqué parfois en marge des lois, Pierre Frémont se targuait d'être un «*explicateur de rêves*». Fasciné par le jeu, il s'employait en effet à décoder ses songes et ceux de ses contemporains, persuadé que cette activité lui permettrait un jour de prédire la combinaison gagnante de la loterie. Il avait donc pris l'habitude de noter ses propres rêves et ceux de son entourage dans des cahiers, puis de les interpréter selon une méthode qui lui était propre et qu'avaient inspirée les travaux de ses «*prédécesseurs*» (la lecture des songes était en effet un exercice fort prisé qui avait suscité nombre d'ouvrages et de brochures). Cette activité lui valut un passage supplémentaire devant les tribunaux, puisqu'on lui intenta un procès pour avoir pratiqué et encouragé une pratique (le jeu) qui venait d'être réprouvée et était considérée comme une perdition, prétexte à tous les excès.

L'histoire de cet homme complexe se lit comme un roman, patiemment reconstitué par l'auteur. La source principale de l'ouvrage est tout à fait exceptionnelle, puisqu'il s'agit de trois recueils manuscrits contenant les rêves de Pierre Frémont, que celui-ci a lui-même notés à son réveil ou lors de ses insomnies. Les recueils furent confisqués à leur auteur lorsque celui-ci fut jugé pour s'être laissé aller à la

passion du jeu et y avoir entraîné ceux dont il déco-  
dait les rêves. Pierre Frémont ne récupéra jamais ses précieux cahiers, malgré ses vives protestations. Cette source «*intime*» (p. 104), brute et peu retouchée, est retranscrite et mise en ordre par l'auteur de l'ouvrage, qui a retrouvé ces *Observations sur les pensées nocturnes* dans le dossier judiciaire de l'affaire. L'historien complète cette mine d'informations par une impressionnante convocation d'archives de l'époque, et notamment d'archives judiciaires.

A travers ce véritable récit de vie reconstitué, l'historien fait le pari de déchiffrer les «*représentations mentales*» d'un homme du siècle des Lumières, ainsi que «*sa sensibilité et ses normes morales*» (p. 82). Le matériau du rêve, qui n'est pas encore «*entaché*» des postulats (pré-)freudiens, peut donner à lire une partie des réalités sociales de l'époque. L'imaginaire de cet étrange filou est en effet inspiré, voire réprimé, par les réalités de son temps, que celles-ci soient topographiques, érotiques ou alimentaires, qu'elles concernent les lieux de sociabilité, les rites communautaires ou les châtiments de la justice auxquels était confronté un homme comme lui. «*Le travail du rêve fait alors écho aux normes sociales ou juridiques qui encadrent un individu*» (p. 87). Quant à savoir si, au-delà des représentations propres à Pierre Frémont lui-même, l'on peut lire dans ses rêves un sens universel, si l'on peut, autrement dit, y trouver le reflet d'«*un inconscient collectif ou [seulement] celui d'un individu ancré dans le monde de son époque? La réponse dépend du sens que chacun donnera aux 'pensées nocturnes' selon sa sensibilité culturelle. Le mobilier onirique de Frémont ressemble pourtant à une sorte d' 'idéal type' des rêves élaborés par la culture savante des Lumières*» (p. 98). Avec ce travail, c'est en outre un «*geste des obscurs*», une vie des «*catégories marginales*»<sup>1</sup> (de ceux qui, comme Frémont, étaient mal nés et ne se sont fait connaître que par leurs infractions) qui apparaît et s'impose comme un matériau digne d'intérêt. «*Histoire de la pratique du rêve au siècle des Lumières*» (p. 105), le livre dévoile, à travers l'intimité d'un individu parfois en marge de la loi, l'imaginaire et les représentations d'un homme de son temps, et les cadres qui les conditionnent.

Le pari est tenu. A travers ce que les sources livrent de la vie de l'incorrigible imprimeur se dessine la

<sup>1</sup> Perrot M. (1983), «*Fait divers et histoire*», in *Annales*, n°4 : *Fait divers, fait d'histoire*, 911-917.

# notes de lecture

Genève du XVIII<sup>e</sup> siècle, vue par l'intermédiaire des actes d'un commerçant tourmenté et de ses tribulations avec la justice. L'épisode de sa condamnation pour avoir encouragé au jeu met notamment en perspective le débat de l'époque sur les jeux de hasards. Ouverts à tous et susceptibles de faire gagner à un misérable la fortune d'un bien né, ceux-ci troublaient en effet l'ordre de la société, de même qu'ils encourageaient la superstition. Raison pour laquelle ils furent étroitement réglementés. Frémont le savait bien, qui se défendit à son procès en arguant que s'il n'avait jamais gagné le gros lot, il avait pu faire des bénéfices en jouant à la Loterie, et que ses gains tendaient à le faire sortir de la misère. «*Morale et matérielle, la confusion engendrée par les paris contrevient aux normes sociales de l'Ancien Régime*» (p. 57). C'est donc à un véritable trouble de l'ordre public que la Justice s'oppose en 1773, en condamnant Pierre Frémont, fils de servante qui revendique être aussi fils de notable, à 3 jours de prison et à 3 mois «*de prison domestique en son logis*» (p. 58).

La démarche de Frémont telle qu'elle est portée à notre connaissance par les sources regroupées représente aussi un fascinant mélange: travaillant sur l'interprétation des rêves avant que ceux-ci ne deviennent un matériau psychologique ou psychanalytique, le libraire et divinateur s'appuie sur des traits fort divers, qui vont d'écrits des Anciens jusqu'aux fascicules de la Bibliothèque Bleue, en passant par les calendriers lunaires et l'astrologie. «*Son imaginaire ressasse une culture prémonitoire, mi-savante, mi-vulgaire, qui prétend qu'en dormant, nous prévoyons des choses surprenantes*» (p. 80). La retranscription de ses rêves, ainsi que les renseignements que cette retranscription fournit sur l'interprétation qu'il en faisait, constitue donc un matériau rare et passionnant.

L'historien rappelle néanmoins fort à propos que la lecture des rêves de Frémont ne peut mener à décoder son inconscient, comme le voudrait la puissante tradition ultérieure du freudisme. «*Représentations partielles des rêves d'un homme du siècle des Lumières, les pensées nocturnes ne constituent pas la clef idéale de son inconscient*» (p. 76), pas plus que la lecture opérée par Frémont lui-même de ses propres rêves ne vise à mieux se comprendre soi-même. La retranscription des rêves qu'opère le libraire obéit à une série d'impératifs (gagner à la loterie, écrire pour soi-même, ne retenir que les

rêves «utiles»...) qui interdisent de voir le texte reproduit à la fin de l'ouvrage comme une voie ouverte vers l'inconscient d'un homme du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'historien est du reste très circonspect lorsqu'il en vient à lire le contenu des rêves retranscrits, et préfère souvent suggérer une interprétation sous forme de question plutôt que de se lancer dans des interprétations hasardeuses: «*Ressassé par Frémont, le souvenir de la double origine illustre, peut-être, sa nostalgie pour sa famille paternelle, prestigieuse mais perdue à jamais. Les 'pensées nocturnes' illustrent-elles la double identité du libraire qui aspire à la réussite sociale ?*» (p. 82). «*Or, en rêvant, Frémont reste enfermé dans les murailles de sa cité. Est-il las de cet ancrage urbain qui provient, partiellement, de sa petite aisance ?*» (p. 85). «*[L]e rite expiatoire du 'dernier supplice' a-t-il profondément marqué l'imaginaire des Genevois pour qu'ils en rêvent ? La réponse semble être affirmative en ce qui concerne Frémont*» (p. 87).

Au final, l'ouvrage de Michel Porret dessine avec une rigueur toute historienne un récit passionnant, de même qu'il porte à la connaissance d'autres disciplines scientifiques ce qui se dessine en filigrane de cette vie quasi-romanesque. On pourra donc lire avec profit ce «récit de vie» reconstitué, comme on pourra s'intéresser, au-delà de la «simple» reconstitution du parcours de Pierre Frémont, à ce que ce travail apporte comme informations sur les cadres de la vie publique, la criminalité, la justice ou la vie quotidienne de l'époque. Par delà les intérêts historiques auxquels il répond, l'ouvrage met donc à la disposition des chercheurs en sciences humaines et sociales une enquête rigoureuse qui renseigne sur les représentations d'un homme au siècle des Lumières. Historiens de la psychologie, pénalistes, criminologues, spécialistes de littérature populaire ou encore analystes du fait divers y trouveront matière à réflexion. Histoire des mentalités, histoire sociale, histoire des représentations, quel que soit le nom qu'on lui donne, c'est en tout cas une histoire ouverte à l'interdiscipline, curieuse, questionnante et multidimensionnelle qui démontre ici tout son potentiel et tout son intérêt. Ce livre très documenté et minutieux s'offre ainsi à un large public scientifique, mais aussi profane. Ce n'est pas la moindre de ses qualités.

Annik Dubied  
Annik.Dubied@socio.unige.ch